AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur – Règlement 170-5

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, que le conseil municipal a adopté le 6 octobre 2026 le règlement 170-5 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ».

Le règlement numéro 170-5 a pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les demandes d'insertion résidentielles dans l'aire d'affectation « A1 ».

Ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Saint-Pie, ce 4 novembre 2026.

Sébastien Demers
Greffier